Annexe

à l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR 5200627 Marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron (zone spéciale de conservation)

Liste des types d'habitats naturels et des espèces de faune et de flore sauvages justifiant la désignation du site

<u>1 - Liste des habitats naturels justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié</u>

1110		Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau marine
1130		Estuaires
1140		Replats boueux ou sableux exondés à marée basse
1150	*	Lagunes côtières
1160		Grandes criques et baies peu profondes
1170		Récifs
1210		Végétation annuelle des laissés de mer
1230		Falaises avec végétation des côtes atlantiques et baltiques
1310		Végétations pionnières à Salicornia et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses
1320		Prés à Spartina (Spartinion maritimae)
1330		Prés-salés atlantiques (Glauco-Puccinellietalia maritimae)
1410		Prés-salés méditerranéens (Juncetalia maritimi)
1420		Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-atlantiques (Sarcocornietea fruticosi)
2110		Dunes mobiles embryonnaires
2120		Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (« dunes blanches »)
2130	*	Dunes côtières fixées à végétation herbacée (« dunes grises »)
2150	*	Dunes fixées décalcifiées atlantiques (Calluno-Ulicetea)
2180		Dunes boisées des régions atlantique, continentale et boréale
2190		Dépressions humides intradunaires
3140		Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.
4030		Landes sèches européennes
6230	*	Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)
9120		Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à <i>Ilex</i> et parfois à <i>Taxus</i> (<i>Quercion robori-petraeae</i> ou <i>Ilici-Fagenion</i>)
9190		Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur

2 - Liste des espèces de faune et flore sauvages justifiant la désignation du site et figurant en annexe de l'arrêté du 16 novembre 2001 modifié

<u>Amphibiens</u>

Aucune espèce mentionnée

Invertébrés

1083 Lucane cerf-volant Lucanus cervus

Mammifères

1355

Loutre d'Europe

Lutra lutra

Plantes

1441

Oseille des rochers

Rumex rupestris

Poissons

Aucune espèce mentionnée

Reptiles

Aucune espèce mentionnée

28 AVR. 2015 Fait le

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Pour la ministre et par délégation :

Le directeur de l'eau et de la biodiversité,

Le ministre de la défense,

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur de la mémoire, du patrimoine et

des archives,

L. ROY

2703

Webely ot P. NAVELOT

^{*} Habitats ou espèces dont la protection est prioritaire au sens de la directive 92/43/CEE.